REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2026/004/009

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 20h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Christine **CLEMENT**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Joëlle **CAMPERS**, François **GAZAVE**

Secrétaire de séance : Jean-Marie **JACQUEMIN**
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 17
Date de la convocation : le 15 avril 2026
Date de publication : 27 avril 2026 au 27 juin 2026

****

NOMINATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination de représentants de la commune dans les organismes suivants :

- Le SDES
- Le CNAS
- Le comité des fêtes
- Association la Chanousia
- Le GIP
- Fédération nationale des communes forestières

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260421-2026-004-009-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

***Après appel à candidature pour chaque poste à pourvoir**, les candidatures suivantes sont proposées au conseil municipal :*

ORGANISMES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
SDES	Lionel ARPIN	Anne-Emmanuelle LECLERE
CNAS	Christel MAILHE	Fanny JORCIN
COMITE DES FÊTES	Joëlle CAMPERS	Nadège EMPEREUR
ASSOCIATION LA CHANOUSIA	Coline MARGUERETTAZ Jean-Marie JACQUEMIN	Alain MARGUERETTAZ
GIP	Anne-Emmanuelle LECLERE	Joëlle CAMPERS
FEDERATION DES COMMUNES FORESTIERES	Mathieu LECLERCQ	Jean-Marie JACQUEMIN

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- ➔ **DE PROCEDER A LA NOMINATION** des représentants désignés dans le tableau ci-dessus*.
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces issues des présentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ➔ **PROCEDE A LA NOMINATION** des représentants désignés dans le tableau ci-dessus*.
- ➔ **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces issues des présentes.

**Conformément à l'article L.2121-21, une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Maire.*

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 21 avril 2026

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie JACQUEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois maximums à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260421-2026-004-009-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026